

GIRONDE

Numéro de l'assuré : 1 89 07 33 075 101 25
Nom de l'assuré :
LABONNE JULIEN
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli :
<https://assure.ameli.fr>

CPAM DE LA GIRONDE
33085 BORDEAUX CEDEX

3646 Service gratuit
+ prix appel

M LABONNE JULIEN
549 RTE DE CURTOT
33650 ST MORILLON

mon
parcours
d'assuré

Le 16/01/2021



Pour être mieux
suivi... je déclare mon
médecin traitant et je
respecte le parcours
coordonné.

> MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE

Cher monsieur LABONNE,

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie



La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant !

Des bornes de mise à jour sont à ma disposition dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.



→ Votre attestation de droits à l'assurance maladie à présenter aux professionnels de santé

Numéro de l'assuré : 1 89 07 33 075 101 25

Nom de l'assuré :

LABONNE JULIEN

Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 16/01/2021 au 15/01/2022 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

organisme de rattachement sécurité sociale	code gestion	n° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	modulation du ticket modérateur
01 331 0321	29	1 89 07 33 075 101 25	
Bénéficiaire(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>	n° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)		né(e) le/rang
LABONNE JULIEN a déclaré un médecin traitant	1 89 07 33 075 101 25		26/07/1989 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant auprès du directeur de votre Caisse.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.162-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.